



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 octobre 2021

#### SONT PRÉSENTS

MM Sylvain Breton, maire  
Martin Bordeleau, conseiller  
Joé Deslauriers, conseiller  
Réjean Gouin, conseiller  
Martin Héroux, conseiller  
Réjean Laroche, représentant d'Entrelacs  
Daniel Monette, conseiller  
Gaétan Morin, conseiller  
Serge Perrault, conseiller  
Martin Rondeau, conseiller  
Richard Rondeau, conseiller

Mmes Audrey Boisjoly, conseillère  
Isabelle Parent, conseillère  
Isabelle Perreault, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

#### SONT ABSENTS

MM Bruno Guilbault, conseiller  
François Quenneville, conseiller

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M Réal Brassard, secrétaire-trésorier et directeur général  
Mme Julie Dorich, secrétaire de direction

La séance se déroule au Centre de loisirs Marcel Thériault sis au 250, 65<sup>e</sup> Avenue à Saint-Côme. Un avis public à cet effet a été publié le 15 septembre 2021.

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-10-069-2021

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 13 h 55.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-10-070-2021

Il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté avec la modification du point 4.5 *Appel d'offres – Collecte des matières résiduelles de Saint-Guillaume-Nord – Suivi qui devient décisionnel.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2021
4. DOSSIERS
  - 4.1. États financiers au 31 décembre 2020 - Adoption
  - 4.2. Demande de prolongation de délai – Concordance des règlements d'urbanisme - Décision
  - 4.3. Entretien du chemin du Barrage – Campings du parc régional du lac Taureau - Décision
  - 4.4. Ministère des Transports du Québec – Renouvellement du contrat d'entretien d'hiver du chemin des Cyprès - Décision



**Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL  
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie  
Séance ordinaire – 15 octobre 2021**

- 4.5. *Appel d'offres – Collecte des matières résiduelles de Saint-Guillaume-Nord – Décision*
- 4.6. PAFIO – Harmonisation CASTELVEYRE\_CHAVANNES (TNO) – Adoption
- 4.7. Projet d'amélioration du chemin des Cyprès – Libération d'engagements financiers – Résolution TNO-044-2020 - Décision

**5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE**

- 5.1. Demande de partenariat financier de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints – Sauvetage nautique - Décision

**6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS - ADOPTION**

**7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – AUCUN**

**8. VARIA**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2021**

**TNO-10-071-2021**

Il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

**4. DOSSIERS**

**4.1. États financiers au 31 décembre 2020 - Adoption**

**TNO-10-072-2021**

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement d'adopter les états financiers audités au 31 décembre 2020 du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie.

**4.2. Demande de prolongation de délai – Concordance des règlements d'urbanisme – Décision**

**TNO-10-073-2021**

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté le 13 septembre 2017, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), son Schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement 165-2015;

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 16 janvier 2018;

Considérant qu'en vertu de l'article 59 de la LAU « toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance »;

Considérant que le TNO a entrepris le processus de modification de ses règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie;

Considérant que la première prolongation ayant été accordée au TNO par le MAMH et fixant le délai pour le 28 février 2021 n'a pu être respectée;



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 octobre 2021

Considérant que, dans ces circonstances, une deuxième demande de prolongation avait été accordée par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) fixant le délai au 1er novembre 2021;

Considérant que le TNO n'est pas en mesure de respecter le délai supplémentaire accordé par le MAMH, lequel arrive à échéance le 1er novembre 2021;

Considérant que les travaux de concordance sont toujours en cours;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder un délai supplémentaire au TNO de la MRC dans le cadre de sa démarche de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie.

#### **4.3. Entretien du chemin du Barrage – Campings du parc régional du lac Taureau - Décision**

**TNO-10-074-2021**

Considérant que le chemin du Barrage est un chemin multiusage situé en terres publiques ;

Considérant que le chemin du Barrage est admissible à au moins deux programmes de subvention permettant d'effectuer son entretien estival et hivernal, le PACT et le PADF;

Considérant que la somme de 6 000 \$ a été prévue au budget 2021 pour l'entretien du chemin du Barrage;

Considérant qu'il est souhaitable de rendre cette somme disponible à l'ensemble des associations de villégiateurs effectuant l'entretien des chemins multiusages par souci d'équité et de transparence dans l'utilisation des fonds publics;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par Mme Isabelle Perreault et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie :

- retire la subvention annuelle exclusive accordée à la SDPRM pour le nivelage d'une portion du chemin du Barrage;
- redirige la SDPRM vers le PACT pour ses demandes d'aides financières pour l'entretien des chemins multiusages en TNO.

#### **4.4. Ministère des Transports du Québec – Renouvellement du contrat d'entretien d'hiver du chemin des Cyprès - Décision**

**TNO-10-075-2021**

Considérant la demande du ministère des Transports du Québec (MTQ) relativement à la compensation financière offerte au TNO de la MRC de Matawinie pour qu'il réalise l'entretien hivernal d'une portion de 3,238 km du chemin des Cyprès;

Considérant que l'offre du MTQ est de 13 310 \$ annuellement pour les années 2021 à 2023 et que celle-ci couvre tous les frais encourus pour l'exécution des travaux;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie :

- accepte la compensation financière proposée par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du dossier No 8806-21-4911 en compensation de l'entretien hivernal d'une section de 3,238 km du chemin des Cyprès pour les années 2021, 2022 et 2023;
- autorise la direction générale à signer l'entente afin de donner effet à la présente résolution.



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 octobre 2021

**TNO-10-076-2021**

#### **4.5. Appel d'offres – Collecte des matières résiduelles de Saint-Guillaume-Nord - Décision**

Considérant l'échéance au 31 décembre 2021 du contrat actuel avec Compo Recycle pour la collecte des matières résiduelles de Saint-Guillaume-Nord;

Considérant les résultats de l'appel d'offres qui entraîneraient une hausse très importante de la taxe GMR du secteur;

Considérant la possibilité d'une entente de services avec la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints pour ces services de collecte des matières résiduelles et les coûts réalistes proposés;

Considérant la résolution TNO-09-065-2021 qui statuait de ne pas donner suite à l'appel d'offres public réalisé et de convenir d'une entente avec la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints pour les services de GMR de Saint-Guillaume-Nord au coût estimé par la Municipalité de 370 \$/porte (entente d'un an, renouvelable pour une période maximale de 3 ans);

Considérant la mise en garde de EBI Environnement à l'effet que les tarifs préférentiels de Saint-Michel-des-Saints pour le traitement des matières résiduelles ne pourraient pas être assurés à Saint-Guillaume-Nord;

Considérant qu'une révision du coût initial estimé par la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO :

- abroge la résolution TNO-09-065-2021;
- autorise la poursuite de la démarche d'entente avec la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints pour les services GMR de Saint-Guillaume-Nord (entente d'un an, renouvelable pour une période maximale de 3 ans au coût estimé de 437 \$/porte;
- autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à signer ladite entente.

#### **4.6. PAFIO – Harmonisation CASTELVEYRE\_CHAVANNES (TNO) - Adoption**

**TNO-10-077-2021**

Considérant que des travaux d'aménagement forestier sont prévus dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2018-2023, dans le secteur CASTELVEYRE\_CHAVANNES situé dans le Territoire non organisé (TNO);

Considérant la résolution CM-058-2014 par laquelle la MRC de Matawinie a adopté les mesures d'harmonisation proposées pour le secteur CASTELVEYRE\_CHAVANNES;

Considérant que la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (Table GIRT) 062 a accepté à l'unanimité l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire le 20 septembre 2016 ;

Considérant que le MFFP a procédé à une analyse de paysage, laquelle indique que le maintien d'un séparateur de coupe à 900 m d'un bail de villégiature n'est pas nécessaire pour maintenir la qualité du paysage visible à partir de ce bail ;

Considérant que cet ajout représente moins de 4 ha de récolte supplémentaire à l'intérieur du secteur CASTELVEYRE\_CHAVANNES;

Considérant que la grille de gestion des écarts de la Table GIRT 062 permet que des ajouts de moins de 20 ha de récolte soient entendus avec les utilisateurs concernés sans devoir être réharmonisés;

Considérant qu'aucun autre utilisateur du territoire n'a été impliqué dans l'harmonisation de ce secteur, à l'exception de la communauté de Manawan, laquelle possède un processus d'harmonisation distinct avec le MFFP;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 octobre 2021

En conséquence, il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement par la Conseil municipal du TNO d'accepter la modification aux mesures d'harmonisation du secteur CASTELVEYRE\_CHAVANNES.

#### **4.7. Projet d'amélioration du chemin des Cyprès – Libération d'engagements financiers – Résolution TNO-044-2020 - Décision**

**TNO-10-078-2021**

Considérant qu'en janvier 2018, une aide financière de 7 823 024 \$ a été accordée à la MRC de Matawinie pour l'amélioration du chemin des Cyprès, provenant du Fonds des petites collectivités (FPC) du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;

Considérant que la MRC a lancé un appel d'offres public le 7 juin 2019 en vue de procéder aux travaux d'amélioration du chemin des Cyprès et qu'au terme du processus qui s'est terminé le 15 juin 2019, trois entreprises ont déposé une soumission pour fournir les services requis;

Considérant que la plus basse de celles-ci fut déposée par l'entreprise Excavation Normand Majeau au montant de 10 203 255 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que des enjeux relevés lors de l'exécution des travaux ont justifié des travaux supplémentaires;

Considérant que le Conseil du TNO, par la résolution TNO-044-2020, a autorisé l'engagement d'une somme de 300 000 \$ à même les surplus cumulés du TNO;

Considérant que ces sommes devaient permettre la réalisation de ces travaux supplémentaires;

Considérant que des économies ont été réalisées en cours d'exécution des travaux permettant le respect de l'enveloppe budgétaire initialement prévue;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie autorise la libération de la somme de 300 000 \$ engagée à même les surplus cumulés du TNO et ayant été décrété par la résolution TNO-044-2020 pour la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre du projet d'amélioration du chemin des Cyprès.

#### **5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE**

##### **5.1. Demande de partenariat financier de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints – Sauvetage nautique - Décision**

**TNO-10-079-2021**

Considérant que la Municipalité Saint-Michel-des-Saints désire présenter un projet de mise en place d'un service de sauvetage nautique intermunicipal dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints souhaite que le TNO agisse à titre de partenaire dans le projet de mise en place d'un service de sauvetage nautique intermunicipal;

Considérant que le TNO de la MRC de Matawinie a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Perreault, appuyée par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie :

- s'engage à participer comme partenaire au projet de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints visant à mettre en place un Service de sauvetage nautique intermunicipal et à assumer un maximum de 10% des coûts reliés au projet jusqu'à concurrence de 15 000\$ incluant les taxes applicables;



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 octobre 2021

- accepte d'agir à titre d'organisme partenaire du projet;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- autorise l'engagement d'une somme de 15 000 \$ incluant les taxes applicables à même les surplus accumulés du TNO;
- autorise le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

#### 6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS – ADOPTION

**TNO-10-080-2021**

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés et des engagements, comme présentée :

Compte « Général » TNO

Chèques n<sup>os</sup> 3446 et 3447, montant total de 165,96 \$

Dépôts directs n<sup>os</sup> 700444 à 700455 incl., montant total de 84 241,05 \$

Prélèvements n<sup>os</sup> 210009 et 210010 incl., montant total de 533,48 \$

Engagements n<sup>os</sup> 21-000096 à 21-000108, montant total de 62 989,61 \$

#### 7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - AUCUN

Aucun virement effectué.

#### 8. VARIA

8.1. Aucun point


#### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

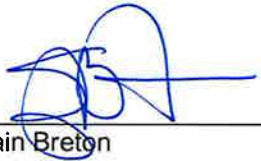
Aucune question.

#### 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**TNO-10-081-2021**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal des Territoires non organisés soit et est levée à 14 h.

  
Réal Brassard  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général

  
Sylvain Breton  
Maire